

Une procédure décrite, enrichie...

Mots d'intro =

- Une méthode en cohérence avec nos valeurs de participation citoyenne
- Contexte : effet dévolutif de la case de tête relativise l'ordre de présentation sur la liste
- Toute méthode génère frustrations. Alternatives :
 - Un comité de liste fait des arbitrages, « *Out of record* ». Ensuite, il fait une proposition argumentée à l'AG (Q : comment est désigné ce comité ?)
 - Une AG procède par Pool, sur base des candidatures.
 - Election sans candidats.
- Le Cercle de coordination fait donc cette proposition de méthode
- Expliquer le cheminement, d'abord dans ses principales étapes.
 1. Recueillir la sensibilité de toutes les personnes présentes ayant les qualités pour participer à la décision
 2. Dégager dans un second temps 10 personnes qui vont composer le cercle utilisant la méthode de l'élection sans candidat, au vu et su de tous.

Les étapes en gros

- A. Toutes et tous sont censé.e.s être candidat.e.s. → « *Qui souhaite ne pas l'être ?* »
- B. Les 100 (?) personnes sont réparties aléatoirement en 10 S-Gr de 10. Consignes :
- Nous avons convenu du profil des têtes de listes
 - Quelles sont les 4 personnes (2 F, 2 H, un.e citoyen, un.e eco... ?) que nous estimons les mieux à même de représenter le mvt eco-citoyen ? et voici pourquoi
 - Par tirage au sort, une personne parmi vous sera désignée pour être dans le cercle électif
- C. Les 10 personnes issues des 10 S-Gr. se retrouvent au centre.
- Ces personnes ne sont pas les mandataires de leur sous-groupe, ayant à défendre le « résultat de ce dernier », mais elles sont davantage là pour exprimer les sensibilités aux arguments avancés. Seuls arguments admissibles = les liens « profil/qualités requises ».
 - Les autres membres de l'assemblée y assistent, en silence. Peuvent adresser des papiers, à qui ils veulent, aux membres du cercle intérieur.
 - Ces 10 personnes élaborent la liste des quatre personnes correspondant aux critères, selon la méthode « EsC »
 - L'accord des personnes concernées est demandé (selon la procédure « ESC »)
- D. Le consentement de l'Assemblée est sollicité (selon la procédure « Décision par Consentement »)

Conditions à remplir

1. Organiser la composition des S-Gr de 10 « au hasard ».
 - a. Ex : Au fur et à mesure de leur arrivée, on donne aux personnes un N° de 1 à 10
 - b. ...
2. Réaction du texte de l'introduction, pour présentation/justification de la méthode afin d'obtenir l'adhésion (voir ci-dessus : « Mot d'intro »)
3. Rédaction d'une procédure détaillée pour l'organisation des délibérations au sein de chaque sous-groupe + timing
 - a. Idéalement, un.e animateur pour chaque sous-groupe
 - b. Sinon, des volontaires, qu'il faut avoir « briefé » dans les jours précédents
 - c. Méthode de tirage aléatoire des personnes, issus de chaque S-Gr, qui feront partie du cercle central
4. Disposer d'une personne neutre qui assure l'animation de la procédure « EsC »
5. Disposer d'assesseurs, de scrutateurs, de secrétaires... qui assistent la personne en question (ex : affichage à l'ordi et écran...)
6. Vérifier la possible disposition de la salle en deux « cercles » concentriques, ou en tout cas assurant la vision et l'audition par toutes et tous de ce que se fait et se dit dans le cercle central.